

**Étude des régimes juridiques de protection de l'environnement ayant pour objet le contrôle de la pollution au Canada. Les fondements et les techniques de régulation propres à ces régimes et leur impact sur les activités de développement économique. Les pouvoirs publics de surveillance et les régimes de responsabilité pénale et civile applicables aux entreprises polluantes et à ceux qui les dirigent. Les interrelations existant entre les divers régimes applicables. Les interactions entre les activités polluantes, l'administration et les droits du public en matière de qualité environnementale. Les enjeux du développement durable et les transformations des modes de régulation de la protection de l'environnement.**

---

**PROFESSEURE : Paule HALLEY**

## **I. PRÉSENTATION DU COURS**

Le cours *Le droit de l'environnement et le contrôle de la pollution* a pour objectif de familiariser les étudiants (es) avec les régimes publics et privés de contrôle des activités polluantes et de protection de l'environnement applicables au Canada. L'accent est mis sur les aspects théoriques et pratiques des régimes d'autorisation préalable, de permis, de surveillance et de conformité environnementale, ainsi que sur leurs interrelations. Ce cours vise à rendre l'étudiant (e) autonome et efficace face à l'ensemble de ces régimes et à s'initier aux enjeux et aux défis juridiques que soulève la protection de la qualité de l'environnement au Canada.

## **II. CONTENU**

Le cours traitera des sujets intéressant la protection juridique de l'environnement et le contrôle de la pollution au Canada et, plus particulièrement, au Québec. À ce titre, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2) et plusieurs de ses règlements, règles, directives, politiques et guides d'application feront l'objet d'une attention particulière. La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (L.R.Q., c. C-6.2), la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., c. D-8.1.1), la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (L.C. 1999, ch.33), la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (L.C. 1992, c.37) et la *Loi sur les pêches* (L.R.C. 1985, c.F-14) et certains de leurs règlements d'application seront également abordés.

Feront, notamment, l'objet de ce cours :

1. Introduction aux mécanismes juridiques de protection de la qualité de l'environnement et de lutte contre la pollution : les origines, les fondements, les acteurs et les aspects caractéristiques du droit de l'environnement ayant pour objet la lutte contre la pollution.
2. Les sources du droit de la protection de la qualité environnementale : le droit international et le droit national.
3. Les compétences législatives, l'organisation administrative et les droits fondamentaux touchant la qualité environnementale au Canada.
4. Les mécanismes généraux de contrôle de la pollution : la prohibition générale de polluer, l'autorisation administrative préalable, l'étude d'impact, la réglementation ainsi que des régimes particuliers.
5. Les mécanismes d'application du droit de la protection de la qualité environnementale : les pouvoirs d'enquête, les recours administratifs, civils et pénaux.

6. Les enjeux de la prise en compte de la protection de la qualité de l'environnement par le droit : le développement durable, la déréglementation, les mesures volontaires, les contraintes et les incitatifs économiques, la gestion privée des risques, les audits, l'information et la confidentialité, les lobbies, les transactions, etc.

### III. MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Les cours se donnent sous la forme de cours magistraux à l'occasion desquels la professeure présente une vue d'ensemble de la matière et en dégage les traits essentiels. L'enseignement magistral est combiné avec la participation active des étudiants (es). Les étudiants (es) doivent préparer chaque séance de cours en effectuant les lectures indiquées, en législation, jurisprudence et doctrine. Les étudiants (es) sont invités (es) à poser des questions et à participer aux discussions et sont interrogé (es) sur les sujets abordés.

Des exercices d'analyse et de rédaction sont réalisés et des cas particuliers sont soumis à la synthèse, à l'analyse et à la critique des étudiants (es).

### IV. MODES D'ÉVALUATION

- a) La présence et la participation des étudiants (es) en classe et leur préparation préalable aux discussions comptent pour 10% de l'évaluation.
- b) Un résumé synthèse (8 pages max.), sur un thème abordé dans un des cours 2 à 11 et à remettre avant le cours y étant consacré, compte pour 20% de l'évaluation.
- c) Une étude de cas à réaliser en équipe compte pour 35% de l'évaluation. Les étudiants (es) ont à donner des avis juridiques et présenter des argumentations pour résoudre les problèmes présentés. La composition des équipes varie suivant la taille du groupe.
- e) Un examen final compte pour 35% de l'évaluation.

N.B. : Les documents présentés par les étudiants (es) devront être dactylographiés à **interligne et demi sur un format 8½ X 11 et utiliser une police d'au moins 12 points.**

### V. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

La participation sera évaluée selon les facteurs suivants : assiduité aux cours ; préparation des cours et des dossiers ; interaction dans les discussions ; attitude personnelle.

Les travaux seront évalués sous les aspects suivant : connaissance de la matière ; précision de la pensée et pertinence des arguments ; présentation et organisation du texte; qualité générale et correction de la langue ; originalité de la réflexion; contribution à l'atteinte des objectifs des études de cas et des séminaires.

Les étudiants (es) peuvent perdre jusqu'à **cinq (5) points** lors de la correction des travaux présentés lorsque la forme (orthographe et grammaire), la logique, la précision et la clarté de l'expression écrite sont déficientes. Le barème utilisé pour les notes finales est le suivant : A+/ 86 % ; A/ 82 % ; A-/ 78 % ; B+/ 74 % ; B/ 70 % ; B-/ 66 % ; C+/ 62 % ; C/ 55 %.

### VI. DOCUMENTATION

Il appartient aux étudiants de se procurer les textes législatifs, décisions judiciaires et articles de doctrine dont la lecture figure au programme du cours.

Il est recommandé aux étudiants de se procurer chez Zone (Pavillon DKN) :

Le recueil de lois et règlements : *L'environnement au Québec : Législation*, Farham, Les Publications CCH/FM;

Le recueil de jurisprudence et de doctrine préparé pour le cours Drt-65025.